

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°877 : Election du Président du CA et des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Monsieur Christian JOURET, doyen d'âge du Conseil d'administration, procède à l'appel des membres élus lors du scrutin du 15 juin 2026.

Il constate que le quorum est atteint et déclare installé le conseil d'administration du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées suite aux élections du 15 juin 2026.

Le code général de la Fonction Publique dispose :

« Le conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires le Président du centre de gestion et de deux à quatre vice-présidents.

Le Président du centre est le Président du conseil d'administration.

Le Président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le conseil d'administration détermine l'ordre dans lequel les vice-présidents peuvent être appelés à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste.

Les fonctions du président et des vice-présidents cessent après le renouvellement général des conseils municipaux. Toutefois, leur mandat se trouve prorogé jusqu'à l'installation de leur successeur. Les fonctions de président et de vice-présidents sont renouvelables.

En cas de vacance du poste de président, il est procédé à l'élection du successeur au plus tard avant l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date à laquelle le siège est devenu vacant. »

Suite à appel à candidature aux fonctions de président, Monsieur Emmanuel ALONSO, maire d'Aureilhan, présente sa candidature.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Inscrits : 25

Votants : 25

Exprimés : 25

Monsieur Emmanuel ALONSO ayant obtenu 25 voix, est élu à l'unanimité, président du Centre de gestion et prend la Présidence.

Il est ensuite procédé à l'élection des Vice-présidents dont il a été décidé qu'il serait au nombre de 4.

Premier Vice-Président :

Candidat : Serge DUFFAU, Président du SMAEP Adour-Coteaux

Votants : 25

Exprimés : 25

M. Serge DUFFAU, est élu à l'unanimité premier Vice-président.

Deuxième Vice-Président :

Candidate : Danièle CORONADO, Maire de SOUES

Votants : 25

Exprimés : 25

Mme Danièle CORONADO, est élue à l'unanimité deuxième vice-présidente.

Troisième vice-président

Candidat : Bernard POUBLAN

Votants : 25

Exprimés : 25

M. Bernard POUBLAN, est élu à l'unanimité troisième vice-président

Quatrième vice-président

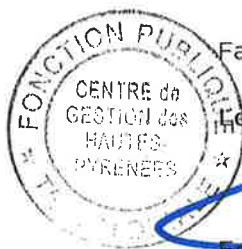
Candidat : Jérôme LENDRES conseiller communautaire de la communauté de communes Adour-Madiran.

Votants : 25

Exprimés : 25

M. Jérôme LENDRES est élu à l'unanimité quatrième vice-président.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,

Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°878 : Désignation du nombre de membres du bureau et élection de ses membres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Il appartient au Conseil d'administration de déterminer la composition de son bureau. Pour mémoire, le bureau sortant était composé de 10 membres :

- Le Président
- 4 vice-présidents
- 5 membres

Le maintien à 10 membres ayant été accepté, la composition suivante du bureau a été votée à l'unanimité :

Président	M. Emmanuel ALONSO
1 ^{er} Vice-président	M. Serge DUFFAU
2 nd Vice-Président	Mme Danièle CORONADO
3 ^{ème} Vice-Président	M. Bernard POUBLAN
4 ^{ème} Vice-Président	M. Jérôme LENDRES

Membres :	Mme Nicole DARRIEUTORT
	M. Thierry LAVIT
	Mme Myriam SOLLES
	M. Philippe SOULÉ-PERÉ
	Mme Anne SOULIÉ

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,



Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°879 : Vote des indemnités du président, des vice-présidents et des membres du bureau

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le Président rappelle que les montants des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des centres de gestion sont fixés par un arrêté conjoint des Ministres de l'intérieur et de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et de la Secrétaire d'Etat au budget du 28 septembre 2001.

Il est proposé de rester dans le cadre de l'enveloppe actuelle :

- Indemnité du Président : 40% de l'indice brut 1027
- Indemnité des Vice-Présidents : 30% de l'indice maximale du Président

Il est également proposé que les vice-présidents, et les membres du bureau qui bénéficient tous d'une délégation de fonction soient bénéficiaires d'une indemnité.

Aussi en raison de leur délégation de signature et de la possibilité de remplacer le Président,

Les V.P toucheront :

- 355.97€ / mois soit 21.65% du montant de l'indemnité du Président

Les membres du bureau toucheront :

- 200€/ mois soit 12.16% du montant de l'indemnité du Président

Ainsi informé, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide :

- De fixer le montant de l'indemnité de président à 40% de l'IB 1027 (soit 1.644,21€ bruts mensuels)
- De fixer le montant de l'indemnité des VP à 21,65% du montant de l'indemnité du Président (soit 355,97€ bruts mensuels)
- De fixer le montant des autres membres du bureau à 12,16% du montant de l'indemnité du Président (soit 200€ bruts mensuels).

Qu'il convient de retenir les pourcentages afin de ne pas avoir à redélibérer en cas de changement de la valeur du point d'indice.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,



Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°880 : Adoption du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyn LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le président rappelle que le règlement intérieur du conseil d'administration doit être approuvé car il précise certaines dispositions relatives au fonctionnement.

Il se veut également un document d'information et de référence des administrateurs.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité décide :

- d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de cette délibération.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,



Le Président,

Emmanuel ALONSO

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°881 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le conseil d'administration du Centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

L'exposé du président entendu,

Vu les articles L1414-2 et L.1411-15 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Les candidats sont :

Nom	Prénom	Titulaire / suppléant
ALONSO	Emmanuel	Président
DUFFAU	Serge	Titulaire
POUBLAN	Bernard	Titulaire
LENDRES	Jérôme	Titulaire
JOURET	Christian	Titulaire
SOULE-PERE	Philippe	Titulaire
SOLLES	Myriam	Suppléante
CAMBOURCY	Laurent	Suppléant
MARQUE-BARTHECOY	Florence	Suppléante
BARBAZAN	Corinne	Suppléante
LABORDE	Evelyne	Suppléante

Ainsi informé et après en avoir délibéré le CA à l'unanimité a élu à bulletin secrets :

- Les titulaires cités ci-dessus
- Les remplaçants cités ci-dessus

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,

Emmanuel ALONSO

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 JUIN 2026

DELIBERATION N°882 : Comité Social Territorial (CST) et Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT) placés auprès du Centre de gestion – Désignation des représentants du collège des représentants de l'administration

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN,
Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux CST et à la FSSCT ;

Vu les dispositions réglementaires du Code général de la fonction publique relatives à la composition et au fonctionnement du CST et de la FSSCT placés auprès des centres de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration fixant à sept (7) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST et de la FSSCT placés auprès du Centre de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration décidant le maintien du paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants des collectivités et établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration prévoyant le recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics lors des consultations du CST et de la FSSCT ;

Considérant qu'il appartient au Président du Centre de gestion de désigner les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au sein du CST et de la FSSCT ;

Considérant que cette désignation intervient après avis des membres du Conseil d'administration représentant les collectivités et établissements affiliés ;

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la désignation par le Président du Centre de gestion des représentants des collectivités et établissements publics affiliés suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DUFFAU Président du SIAEP Adour Coteaux	M. Jean-Luc COSSOU Maire Adjoint d'AZEREIX
Mme Danièle CORONADO Maire de SOUES	Mme Sylvie DUBERTRAND Maire de MAUBOURGUET
M. Bernard POUBLAN Président du SDIS	Mme Florence MARQUE BARTHECOY Maire Adjointe de LUZ-ST-SAUVEUR
M. Jérôme LENDRES Maire Adjoint d'ANDREST	M. Guillaume ROSSIC Maire d'ORLEIX
M. Philippe SOULE-PERE Maire Adjoint d'IBOS	M. Laurent CAMPOURCY Maire Adjoint de VIC-EN BIGORRE
Mme Myriam SOLLES Maire de SARRIAC-MAGNOAC	Mme Corinne BARBAZAN Maire de BAZET
Mme Anne SOULIÉ Maire de BERNAC-DEBAT	Mme Gaëlle HAURE Maire Adjointe de LOUEY

Le Conseil d'Administration autorise le Président du Centre de gestion à prendre l'arrêté portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein du CST et de la FSSSCT et à le modifier en cas de changement de composition.

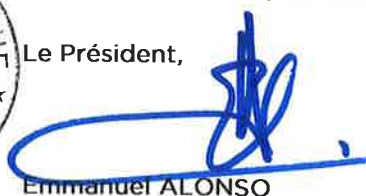
Il est proposé que la même composition (bien qu'il s'agisse de deux formations différentes) soit retenue pour la formation spécialisée en matière de santé et de sécurité au travail.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,


Emmanuel ALONSO

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 JUIN 2026

DELIBERATION N°883 : Commissions Administratives Paritaires (CAP) placées auprès du Centre de gestion - Désignation des représentants du collège des représentants de l'administration

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives aux CAP ;

Vu les dispositions réglementaires du Code général de la fonction publique relatives à la composition et au fonctionnement des CAP placés auprès des centres de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration fixant le nombre de représentants titulaires du personnel au sein des CAP placées auprès du Centre de gestion à :

- 4 pour la CAP A,
- 5 pour la CAP B,
- 8 pour la CAP C.

Vu la délibération du Conseil d'administration décidant le maintien du paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants des collectivités et établissements publics ;

Considérant qu'il appartient au Président du Centre de gestion de désigner les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au sein des CAP, après avis du Conseil d'administration ;

Considérant que cette désignation intervient après avis des membres du Conseil d'administration représentant les collectivités et établissements affiliés ;

Après appel à proposition, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la désignation par le Président du Centre de gestion des représentants des collectivités et établissements publics affiliés suivants :

CAP A :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DUFFAU Président du SIAEP Adour Coteaux	Mme Myriam SOLLES Maire de SARRIAC-MAGNOAC
Mme Danièle CORONADO Maire de SOUES	Mme Nicole DARRIEUTORT Maire de BAGNERES DE BIGORRE
M. Jérôme LENDRES Maire Adjoint d'ANDREST	M. Philippe SOULE-PERE Maire Adjoint d'IBOS
M. Bernard POUBLAN Président du SDIS	Mme Anne SOULIÉ Maire de BERNAC-DEBAT

CAP B :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DUFFAU Président du SIAEP Adour Coteaux	Mme Florence MARQUE BARTHECOY Maire Adjointe de LUZ-ST-SAUVEUR
M. Christian JOURET Conseiller communautaire de la communauté de communes des Côteaux du Val d'Arros	Mme Marie PLANE Conseillère départementale
M. Thierry LAVIT Maire de LOURDES	Mme Danièle CORONADO Maire de SOUES
Mme Myriam SOLLES Maire de SARRIAC-MAGNOAC	M. Jérôme LENDRES Conseiller municipal d'ANDREST
M. Philippe SOULE-PERE Maire Adjoint d'IBOS	Mme Anne SOULIÉ Maire de BERNAC-DEBAT

CAP C :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DUFFAU Président du SIAEP Adour Coteaux	M. Laurent CAMPOURCY Maire Adjoint de VIC-EN BIGORRE
Mme Florence MARQUE BARTHECOY Maire adjointe de LUZ-ST-SAUVEUR	M. Christian JOURET Conseiller communautaire de la communauté de communes des Côteaux du Val d'Arros
M. Thierry LAVIT Maire de LOURDES	M. Bernard POUBLAN Président du SDIS
M. Jérôme LENDRES Maire Adjoint d'ANDREST	Mme Nicole DARRIEUTORT Maire de BAGNERES DE BIGORRE
Mme Marie PLANE Conseillère départementale	M. Jean-Luc COSSOU Maire Adjoint d'AZEREIX
M. Guillaume ROSSIC Maire d'ORLEIX	Mme Sylvie DUBERTRAND Maire de MAUBOURGUET
Mme Myriam SOLLES Maire de SARRIAC-MAGNOAC	Mme Corinne BARBAZAN Maire de BAZET
Mme Danièle CORONADO Maire de SOUES	Mme Gaëlle HAURE Maire Adjointe de LOUEY

Le Conseil d'Administration autorise le Président du Centre de gestion à prendre l'arrêté portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein des CAP et à le modifier en cas de changement de composition.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,

Emmanuel ALONSO

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 JUIN 2026

DELIBERATION N°884 : Commission Consultative Paritaire (CCP) placée auprès du Centre de gestion
- Désignation des représentants du collège des représentants de l'administration

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN,
Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les dispositions relatives à la CCP ;

Vu les dispositions réglementaires du Code général de la fonction publique relatives à la composition et au fonctionnement de la CCP placée auprès des centres de gestion ;

Vu la délibération du Conseil d'administration fixant le nombre de représentants titulaires du personnel au sein des CCP placées auprès du Centre de gestion à 7.

Considérant qu'il appartient au Président du Centre de gestion de désigner les représentants des collectivités et établissements publics appelés à siéger au sein des CCP, après avis du Conseil d'administration ;

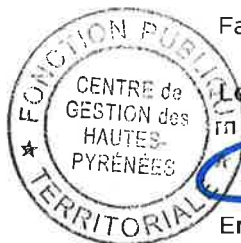
Considérant que cette désignation intervient après avis des membres du Conseil d'administration représentant les collectivités et établissements affiliés ;

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la désignation par le Président du Centre de gestion des représentants des collectivités et établissements publics affiliés suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Serge DUFFAU Président du SIAEP Adour Coteaux	Mme Florence MARQUE BARTHECOY Maire Adjointe de LUZ-ST-SAUVEUR
M. Thierry LAVIT Maire de LOURDES	M. Guillaume ROSSIC Maire d'ORLEIX
Mme Danièle CORONADO Maire de SOUES	M. Laurent CAMPOURCY Maire Adjoint de VIC-EN BIGORRE
M. Christian JOURET Conseiller communautaire de la communauté de communes des Côteaux du Val d'Arros	Mme Gaëlle HAURE Maire Adjointe de LOUEY
M. Philippe SOULE-PERE Maire Adjoint d'IBOS	M. Jean-Luc COSSOU Maire Adjoint d'AZEREIX
Mme Myriam SOLLES Maire de SARRIAC-MAGNOAC	Mme Corinne BARBAZAN Maire de BAZET
M. Jérôme LENDRES Maire Adjoint d'ANDREST	Mme Sylvie DUBERTRAND Maire de MAUBOURGUET

Le Conseil d'Administration autorise le Président du Centre de gestion à prendre l'arrêté portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics au sein de la CCP et à le modifier en cas de changement de composition.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,

Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°885 : Désignation des membres du conseil médical plénier

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Monsieur le président rappelle la commission de réforme autrefois présidée par un membre du Centre de gestion a désormais été transformée en conseil médical plénier.

Cette instance est désormais présidée par un médecin mais le centre de gestion doit désigner ses représentants : 2 titulaires et 4 suppléants.

Après appel à candidature, les 6 candidats proposés sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Florence MARQUE-BARTHECOY	Corinne BARBAZAN et Evelyne LABORDE
Danièle CORONADO	Thierry LAVIT et Laurent CAMPOURCY

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité désigne les membres ci-dessus pour représenter le CDG65 au conseil médical plénier.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,



Emmanuel ALONSO

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°886 : Délégations accordées par le conseil d'administration au Président du Centre de gestion

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le Conseil d'Administration, peut donner délégation au Président pour prendre toutes décisions sur les compétences suivantes.

« Pour décider des emprunts, des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers, des prises et cessions de bail supérieur à trois ans, des marchés de travaux, de fournitures et de services, de l'acceptation ou du refus des dons et legs, de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion ».

De plus le Président peut être habilité à passer les contrats d'engagement et de renouvellement nécessaires tant au fonctionnement des services qu'au respect des engagements du Centre de Gestion dans le cadre du Service Public de l'emploi temporaire.

Enfin le Président peut recevoir délégation pour représenter le CDG et ester en justice.

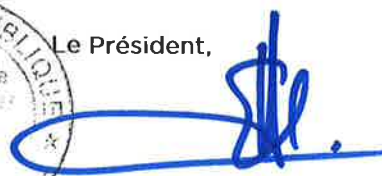
Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité délègue les compétences citées ci-dessus au Président.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,



Le Président,



Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°887 : Création d'un emploi permanent de psychologue du travail

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées,
L'exposé du président entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs, adopté en conseil d'administration le 18 juin 2025, à effet du 1^{er} août 2025,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de psychologue du travail afin de renforcer les compétences du pôle recrutement mobilité dont les missions, obligatoires et facultatives, se sont développées ces dernières années (mise en œuvre des périodes de préparation au reclassement, mise en place du conseil en évolution professionnelle, animation du réseau départemental des secrétaires généraux de mairie, conseils en organisation) pour exercer les activités suivantes : accompagner individuellement et/ou collectivement les projets professionnels des agents (mobilité choisie ou subie), participer à l'analyse du travail et des organisations (soutien aux missions de maintien en emploi et de

conseils en organisation, proposition d'actions de prévention des RPS), participer à l'accompagnement au recrutement proposé par le centre de gestion.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées et des besoins du pôle recrutement mobilité. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra donc justifier d'un diplôme de niveau 7 dans le domaine de la psychologie du travail et des organisations et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (psychologue de classe normale).

Le Conseil d'Administration, sur le rapport de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide de créer l'emploi permanent de psychologue du travail dans le grade de psychologue de classe normale, à temps complet, pour exercer les missions relatives aux parcours professionnels et mobilité ainsi qu'à l'analyse et l'organisation du travail
- de modifier le tableau des emplois en conséquence

M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,



Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°888 : Création d'un emploi permanent gestionnaire carrières / assistant de gestion des ressources humaines

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées,
L'exposé du président entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs, adopté en conseil d'administration le 18 juin 2025, à effet du 1^{er} août 2025,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de gestionnaire carrières - Assistant de gestion des ressources humaines sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Dans cet emploi qui relève d'un grade d'avancement, l'agent sera chargé de :

- numériser et intégrer des arrêtés et des contrats dans le logiciel de GED
- saisir les contrats et des arrêtés dans le logiciel de gestion des carrières
- gérer les arrêtés de reclassement indiciaire (envoi, contrôle et numérisation)

- gérer les avancements de grade
- gérer les classements à la nomination
- calculer les reprises de service suite à nomination stagiaire
- remplacer l'agent d'accueil lors de ses absences
- assurer le secrétariat du pôle GRH

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide de créer l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour exercer les missions gestionnaire carrières - assistant de gestion des ressources humaines
- de modifier le tableau des emplois en conséquence

M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,

Emmanuel ALONSO

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 JUIN 2026

Délibération N° 889 : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Monsieur le Président expose que suite à la création d'un poste de psychologue du travail, et d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (gestionnaire carrières / assistant de gestion des ressources humaines), il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du centre de gestion, comme suit :

CADRE D'EMPLOIS OU GRADES	CATEGORIE	BUDGETAIRES	POURVUS TITULAIRES	POURVUS CONTRACTUELS
EMPLOIS PERMANENTS				
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION				
Directeur général des services	A	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	1	1	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3	3	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	2	0
Adjoint administratif	C	1	1	0

FILIERE TECHNIQUE				
Ingenieur principal	A	1	0	0
Technicien principal 1 ^{ere} classe	B	1	0	1
FILIERE CULTURELLE				
Assistant de conservation et du patrimoine principal de 2 ^{eme} classe	B	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
Médecin	A	1	0	0
Psychologue	A	1	0	0
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		20	15	2

Le Conseil d'Administration, sur le rapport de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide de valider le tableau des emplois au 1^{er} août 2026 tel qu'il figure ci-dessus.

M. le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président


Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°890 : Désignation GIP

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Monsieur le président rappelle que le renouvellement du conseil d'administration du GIP informatique des CDG est prévu en octobre 2026. Il convient donc de désigner le représentant titulaire et son suppléant pour le CDG65.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité désigne :

- Emmanuel ALONSO titulaire
- Jérôme LENDRES suppléant

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,

Le Président,



Emmanuel ALONSO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 juin 2026

DELIBERATION N°891 : Utilisation logiciel RGPD (ex Data Legal Drive)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Séméac, sous la présidence de Monsieur Emmanuel ALONSO.

Etaient présents : MM. Philippe SOULE-PERE, Laurent CAMPOURCY, Philippe BAUBAY, Guillaume ROSSIC, Jérôme LENDRES, Christian JOURET, Bernard POUBLAN, Mmes Danièle CORONADO, Myriam SOLLES, Florence MARQUE BARTHECOY, Corinne BARBAZAN, Monique LAMON, Marie PLANE, Antoinette DESCAMPS, Evelyne LABORDE.

Procurations : M. Thierry LAVIT a donné procuration à Mme Danièle CORONADO, Mme Nicole DARRIEUTORT a donné procuration à Mme Florence MARQUE BARTHECOY, Mme Sylvie ORTEGA a donné procuration à Mme Myriam SOLLES, Mme Anne SOULIÉ a donné procuration à M. Guillaume ROSSIC, Sylvie DUBERTRAND a donné procuration à M. Jérôme LENDRES, M. Jean-Luc COSSOU a donné procuration à M. Philippe SOULE-PERE, Mme Gaëlle HAURE a donné procuration à M. Bernard POUBLAN, M. Serge DUFFAU a donné procuration à M. Emmanuel ALONSO, Mme Colette LABORDE a donné procuration à Antoinette DESCAMPS

Secrétaire de séance : M. Philippe SOULE-PERE

Monsieur le président expose que le logiciel utilisé par le CDG pour la mission « délégué à la protection des données mutualisé » s'appelle Data Legal Drive. Les droits de ce logiciel ont été repris par le GIP informatique. Il convient ainsi de régulariser les coûts d'utilisation de ce logiciel en indiquant son coût pour les exercices 2025 et 2026.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- autorise le président à signer les bons de commande au bénéfice du GIP informatique des CDG pour les sommes suivantes :
 - o 20.765€ pour l'année 2025
 - o 18.244€ pour l'année 2026
- autorise le président à signer la convention de sous-traitance RGPD relative à l'application Privacy Cockpit - DLD

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Séméac, le 23 juin 2026,



Le Président,

Emmanuel ALONSO